

Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement

Service Agriculture-Environnement

## COMPTE-RENDU

Objet : **COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI  
DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION  
DES DECHETS NON DANGEREUX DE LA LOZERE**

Le 16 décembre 2015 – Salle Janine Bardou à Mende

Assistaient à la réunion :

Civilité, nom, prénom	Fonction
Bernard PALPACUER	Président de la commission Environnement
Sophie MALIGE	Présidente adjointe de la commission Environnement
Marie-Paule DEMIGUEL	Secrétaire générale de la Préfecture
Christine HUGON	Conseillère départementale du canton de St Chély d'Apcher
Patricia BREMOND	Conseillère départementale du canton de Marvejols
Valérie FABRE	Conseillère départementale du canton de la Canourgue
Robert AIGOUIN	Conseiller départemental du canton du Collet de Dèze
Jean-Claude MOULIN	Conseiller général de Mende 2
Christiane CHARTIER	ADEME LR
Marion POUGET	Chargée de mission PLPD Sud Lozère – Communauté de communes de la Vallée de la Jonte
Laurent SUAU	Communauté de communes Cœur de Lozère
Jacky FERRIER	Directeur du SDEE
Pierrette BONNET	Communauté de communes du Valdonnez
Michel REYDON	Maire de Vialas
Olivier DALLE	CCI
Emilie GAZAGNE	CCI
Didier BRUNEL	SICTOM des Cantons de Mende et St Amans
Christian ST LEGER	Communauté de communes de Chanac

Lionel BOUNIOL	Communauté de communes du Gévaudan
Laurent LLINAS	Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère
Jean-Luc MICHEL	SICTOM des Bassins du Haut Tarn
Marie-Pierre LAFABRIE	SICTOM des Bassins du Haut Tarn
Christian VIEILLEDENT	DREAL Unité Gard Lozère
Albane BEAUPOIL	Agence Régionale de Santé
Diane GAUDRIAULT	Programme de prévention des déchets Nord-Ouest Lozère
Amandine PIERRE-LOTI	Programme de prévention des déchets Est-Lozère
Robert PONS	Fédération de la Pêche de la Lozère
Jean-Max ANDRE	Communauté de communes des Hauts Gardons
Pascal BEAURY	Communauté de communes du Goulet Mont Lozère
Jean-Michel ROBERT	SIVOM la Montagne
E. CASTAN	Communauté de communes Aubrac Lot Causse
Jean-Louis ARNAL	Président de la CLCV
Gilles CHARRADE	Directeur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement du Conseil général de la Lozère
Carine BONNET	Chargée de mission Conseil général de la Lozère
Sandrine ROSSET	BE INDDIGO

Excusés :

<b>NOM Prénom</b>	
Sophie PANTEL	Présidente du Conseil départemental,
Hervé MALHERBE	Préfet de la Lozère
Michele MANOA	Conseillère départementale du canton du Collet de Dèze
Henri BOYER	Conseiller départemental du canton de Chirac
Bruno DURAND	Conseiller départemental du canton de Grandrieu
Jacques BLANC	Président du SDEE et de l'Association des Maires
Daniel GIOVANACCI	Président du SICTOM des Bassins du Haut Tarn
Pierre MURCIA	Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Christine VALENTIN	Présidente de la Chambre d'Agriculture
Richard QUEMIN	Directeur d'Eco-Emballages

Remi DESTRE	Président de l'ALEPE
Denis BERTRAND	Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Jonte
Laurent BERGEOT	Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Paul BRAUD	Communauté de communes de Cayres et de Pradelles
Jean-Christophe DESROCHES	Président du Réseau National des Ressourceries

### Secrétaire de séance : Carine BONNET

Le nombre de membres présents est de 35, le nombre de votants est de 28.  
Le quorum de 1/3+1 des membres, soit 21 est donc atteint.

Monsieur Bernard Palpacuer, représentant la Présidente du Conseil départemental et présidant la commission, accueille les membres de la commission et propose un tour de table.

## ORDRE DU JOUR

---

- Présentation du projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux par Sandrine ROSSET du cabinet INDDIGO,
- Présentation du rapport environnemental du plan et des modifications apportées aux 2 rapports suite à la consultation administrative,
- Vote pour le projet de plan,
- Présentation des avancées des programmes locaux de prévention des déchets.

Gilles Charrade rappelle les mesures prises par la loi Notre concernant le transfert de compétence en matière de planification des déchets à la Région. La loi prévoit une période de transition au cours de laquelle le Département peut poursuivre la procédure de révision du plan jusqu'à la réalisation de l'enquête publique. La Région approuvera ensuite le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et procédera à l'élaboration du plan unique régional de prévention et de gestion des déchets avant le 17 février 2017.

Mme la secrétaire générale approuve cette suite de procédure comme passage obligé et dans la continuité de la démarche, et également comme favorisant les démarches de demande d'autorisation du SDEE pour l'extension de son installation de stockage de déchets inertes.

## **PRÉSENTATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX DE LA LOZÈRE**

---

Sandrine Rosset présente le projet de plan à la commission et Carine Bonnet le rapport environnemental. Les diaporamas intitulés « projet de plan dec2015 » et « CC PDPGDND 16dec15 » sont disponibles sur [lozere.fr](http://lozere.fr).

**Diapo 15** du diaporama : L'épandage agricole des boues est prioritaire, le traitement avec les ordures ménagères doit rester exceptionnel. Les tarifs d'acceptation ont été relevés par le SDEE dans cette optique.

Christian Vielledent précise que l'introduction des boues dans le process de traitement des ordures ménagères n'est pas facilitateur.

M. Laurent Suau témoigne sur le coût de suivi et d'épandage agricole des boues qui est de 40€/t pour les boues produites par la STEP de Mende ; contre 68 à 168 €/t selon la siccité pour un traitement sur le Redoundel.

Bernard Palpacuer indique le travail d'animation réalisé par la Chambre d'Agriculture et notamment la MESE pour développer et poursuivre les plans d'épandage sur le département.

**Diapo 26** : concernant l'enfouissement des déchets ultimes, Christian Vielledent rappelle que le site du Redoundel avait fait l'objet d'une autorisation pour le stockage des déchets d'amiante liée qui n'a jamais été réalisé. Aujourd'hui, un seul site du département accueille ces déchets sur le site de St Georges de Lévejac (actuellement en régularisation réglementaire) et ce n'est pas suffisant. Les pratiques d'enfouissement « sauvage » se généralisent.

Laurent Llinas informe la commission que cette activité n'est pas envisageable sur les 2 ans à venir, mais que la question sera posée à nouveau lors de la nouvelle demande d'autorisation pour l'extension du site.

Gilles Charrade argumente également sur le coût de traitement de ces déchets d'autant plus élevé que le site est éloigné comme Bellegarde dans le Gard.

Mme la secrétaire générale insiste sur le besoin en matière de traitement de l'amiante liée, actuel et à venir.

### **Réhabilitation de décharges :**

L'ensemble des décharges autorisées ont été réhabilitées, il reste cependant quelques travaux de finalisation sur celle de Gardès à Mende, précise Christian Vielledent. L'État incite financièrement les travaux de réhabilitation grâce à la DETR, compte tenu du fait que l'ADEME et le Département ne financent plus aujourd'hui ces opérations. Mme la secrétaire générale informe la commission de l'aide de la DETR également sur les travaux de rénovation des déchèteries.

Madame Pierrette Bonnet témoigne des journées éco-citoyennes organisées sur sa commune de Brenoux, au cours desquelles les habitants participent à des chantiers identifiés, notamment le nettoyage d'anciennes décharges.

### **Méthanisation :**

Plusieurs projets ont été accompagnés par la Chambre d'Agriculture, la chambre de commerce et d'industrie et l'ADEME. Le contexte lozérien présente un

handicap structurel : saisonnalité des effluents agricoles et par conséquent hétérogénéité des apports, distances entre les exploitations. Les débouchés en chaleur ne sont pas toujours au rendez-vous et l'équilibre financier est également fragile, à moins que des soutiens financiers particuliers soient mis en place. Robert Aigouin demande si les effluents des laiteries comme le petit lait ont été intégrés dans les études. Emilie Gazagne confirme que ces effluents étaient comptabilisés dans le gisement méthanisable de l'étude départementale.

### **PRÉSENTATION DES REMARQUES ET RECOMMANDATIONS INTÉGRÉES SUITE À LA CONSULTATION ADMINISTRATIVE**

---

Carine Bonnet présente les principales remarques et recommandations de l'État qui ont été intégrées au projet de plan (cf diaporama « CC PDPGDND 16dec15 »).

Mme la secrétaire générale confirme que le projet de plan les a intégrées dans leur grande majorité et que **les services de l'État valident aujourd'hui ce projet de plan et de rapport environnemental.**

### **VALIDATION DU PROJET DE PLAN ET DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL PAR LA COMMISSION**

---

La commission organique environnement du Conseil départemental a approuvé ce projet de plan lors de la séance du 11 décembre 2015.

Bernard Palpacuer propose aux membres de la commission de s'exprimer sur cette présentation avant de passer au vote.

Mme Pierrette Bonnet demande si le transfert de compétence impactera financièrement l'organisation actuelle. Gilles Charrade et Bernard Palpacuer se veulent rassurant, il n'y a pas de raison que l'organisation actuelle de gestion des déchets soit modifiée.

Concernant les importations de déchets extérieurs au département, Monsieur Didier Brunel s'exprime négativement sur la possibilité d'accueillir d'autres tonnages, en plus de ceux des lozériens.

Lionel Bouniol interroge l'assemblée sur le tarif de traitement appliqué aux déchets provenant de l'extérieur. Laurent Llinas explique que le tarif comprend le coût de transfert (à partir du quai de transfert) et de traitement, mais que la péréquation n'est pas appliquée pour les collectivités clientes sur le transport, il est facturé au coût réel. D'autre part, les communes clientes représentent moins de 10 % des communes collectées. Cela permet d'amortir les équipements sur un plus grand nombre d'habitants.

Nouveau programme local de prévention des déchets : M. Suau s'interroge sur le portage des nouveaux programmes locaux de prévention des déchets au regard de l'évolution prochaine des périmètres des EPCI : ancien ou nouvel EPCI.

Monsieur Palpacuer propose donc au vote le projet de plan départemental de

prévention et de gestion des déchets non dangereux. Aucun membre de la commission ne souhaite s'abstenir ou voter contre. **Le projet de plan est donc validé favorablement par la commission.**

**Tarifification incitative** : Jean-Michel Robert demande s'il est envisagé une étude à l'échelle départementale pour la mise en œuvre de la tarification incitative. M. Charrade estime que cette démarche doit être menée à l'échelle des territoires à compétence collective. Sandrine Rosset témoigne aussi sur l'importance du portage du projet par les élus.

## **AVANCEMENT DES PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

---

Marion Pouget, Diane Gaudriault et Amandine Pierre-Loti présentent les indicateurs de suivi des programmes et les actions mises en place (cf. diaporama « Avancement des PLPDs 16dec15 »).

Carine Bonnet rappelle que la prévention des déchets se particularisent majoritairement par des actions de communication.

## **CONCLUSION**

---

Madame Chartier rappelle l'importance de l'implication de l'ensemble des acteurs pour atteindre les objectifs ambitieux du plan et de l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage. L'ADEME se positionne aux côtés des collectivités.

La procédure de révision du plan se poursuivra avec la consultation de l'autorité environnementale puis le lancement de l'enquête publique.

Monsieur Charrade conclut la séance en remerciant chacun des membres de leur présence et leur implication, et plus particulièrement l'État pour avoir nommé le Département lauréat de l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Le Département est ainsi légitime pour continuer la mise en œuvre des actions sur la prévention et la gestion des déchets.

La séance est levée.

Fait à Mende, le

Pour la Présidente,  
le Président de la commission Eau AEP et  
Environnement

Bernard PALPACUER